MUNICIPALITÉ DE
Barnston-Ouest

AVIS PUBLIC d'entrée en vigueur d'un règlement
Règlement numéro 332-2026 concernant la limite de vitesse sur les chemins Kingscroft et Corey

---

Veuillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 6 octobre 2026, la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté le règlement numéro 332-2026 intitulé : *« Règlement numéro 332-2026 concernant la limite de vitesse sur les chemins Kingscroft et Corey ».*

Ce règlement a pour objet de réduire la limite de vitesse à 30 km/h sur une section des chemins Kingscroft et Corey.

Le *Règlement numéro 332-2026 concernant la limite de vitesse sur les chemins Kingscroft et Corey* est entrée en vigueur le 6 octobre 2026.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 2080, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Barnston-Ouest, ce 14 octobre 2026.

Sonia Tremblay
Directrice générale
Greffière-trésorière